



REGLEMENT



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

47^{ème} Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » 23 et 24 septembre 2023

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|--|--|
| Parution du règlement | dès visa obtenu |
| Ouverture des engagements | dès parution du règlement |
| Clôture des engagements | le 11/09/2023 à minuit |
| Parution du road-book | le 17/09/2023 |
| Distribution du road-book lors des vérifications administratives préliminaires | le 17/09/2023 de 09H00 à 15H00 le 22/09/2023 de 09H00 à 15H00 Complexe Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron |
| Dates et heures des reconnaissances | le 17/09/2023 et le 22/09/2023 de 09H00 à 18H00 |
| Vérifications administratives complémentaires | le 23/09/2023 de 7H00 à 11H00 |
| Vérifications techniques | le 23/09/2023 de 7H15 à 11H15 Complexe Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron |
| Heure de mise en place du parc de départ | le 23/09/2023 à partir de 11H00 |
| Première réunion des commissaires sportifs | le 23/09/2023 à 10H45 Complexe Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron |
| Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ | le 23/09/2023 à 12H45 Complexe Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron |
| Départ de la Roque d'Anthéron | le 23/09/2023 à 13H45 |
| Arrivée de la 1 ^{ère} étape à La Roque d'Anthéron | le 23/09/2023 à 18H31 |
| Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape | le 23/09/2023 à 20H30 |
| Départ de la 2 ^{ème} étape de la Roque d'Anthéron | le 24/09/2023 à 08H45 |
| Arrivée à la Roque d'Anthéron | le 24/09/2023 à 14H35 |
| Vérifications finales au garage B.P.A., 21bis Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron | le 24/09/2023 |
| Publication des résultats du rallye | le 24/09/2023 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent |
| Remise des prix | La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée à la Roque d'Anthéron le 24/09/2023 |
| Permanence du rallye | Complexe Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON |
| Tableau officiel d'affichage | Complexe Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Du 23/09/2023 : 7H00 au 24/09/2023 : 18H00 |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 23 et 24 septembre 2023, un rallye automobile régional dénommé 47^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur, sous le Visa N°46 et pour la FFSA sous le permis d'organiser N°535 en date du 25/07/2023.

Comité d'Organisation

Président : EYDOUX Laurent
Les membres de l'ASA Roque et Durance.

Les Mairies de la Roque d'Anthéron, Lambesc et Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**
Andrée TAPIAU
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site de l'Association :
www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE **A.S.A.R.D.**
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr
représenté par : Laurent EYDOUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|---|----------------------------|---------------------------------|
| Délégué de la Ligue chargé des RTS : | Mr Marc CIER | 2942 |
| Commissaires sportifs : | Président: | Mr POCHON Jean-Paul 1795 |
| | Collège: | Mme FORESTELLO Isabelle 138486 |
| | | Mr GAUTHIER Jacques 35196 |
| Directeur de course : | Mr GHIGO Gérard | 1967 |
| Directeurs de course adjoints | Mme SCHMIT Sylvie | 36488 |
| | Mr FREVILLE Serge | 27121 |
| | Mr BARDIN Yannick | 46622 |
| Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES : | Mr PINON Jacky | 5330 |
| | Mr SCHMIT Clair | 9199 |
| Médecin Chef : | Dr BARRA Jean Louis | |
| Commissaires techniques : | Responsable | Mr FRANCOU Bertrand 4010 |
| | | Mr BIAGIONI Christophe 169294 |
| | | Mr BORDERON Loys 183288 |
| | | Mr FORESTELLO Jean-Pierre 11620 |
| Chargées des relations avec les concurrents : | Mme FREVILLE Françoise | 111134 |
| | Melle SCHMIT Laurene | 254101 |
| Chargée des commissaires : | Mme VINCENSINI Marie Odile | 9656 |
| Chargé du matériel : | Mr LAUNAY Claude | 1357 |
| Chargée de la communication et de la presse : | Mme EYDOUX Christine | |

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par email, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le Samedi 23/09/2023 de 7H00 à 11H00 à la

Roque d'Anthéron - Complexe Sportif Marcel Pagnol (des vérifications administratives préliminaires auront lieu les 17 et 22/09/2023 de 9H00 à 15H00 au même endroit avec distribution du Road-book).

Les vérifications techniques auront lieu le 23/09/2023 07H15 à 11H15 à la Roque d'Anthéron derrière le Complexe Sportif Marcel Pagnol.

Les vérifications finales seront effectuées au garage B.P.A., 21bis Cours Foch à la Roque d'Anthéron.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 47^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 11 septembre 2023 minuit au plus tard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est limité à 80 voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 360 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 720 €
- **pour les équipages dont un pilote est licencié à l'ASARD :** 345 €
- **pour les équipages dont les deux pilotes sont licenciés à l'ASARD :** 330 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques ne seront encaissés qu'à partir de la clôture des engagements soit le 11/09/2023.**

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée seulement dans les parcs prévus :

- le Samedi 23 septembre 2023 à Lambesc – Place des Etats généraux.
- le Dimanche 24 septembre 2023 à Lambesc – Place des Etats généraux.

Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » totalise un parcours de 225,96 km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,36 km.

Les épreuves spéciales sont :

| | | |
|------------------|-------------------|----------|
| Epreuves 1-3 | Lambesc-Charleval | 5 km 500 |
| Epreuves 2-4-6-8 | La Roque-Lambesc | 4 km 200 |
| Epreuves 5-7 | Charleval-Lambesc | 5 km 780 |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : le 17 septembre 2023 et le 22 septembre 2023 de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Pas de prix en espèces.

Des coupes seront remises à tous les équipages classés.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 24/09/2023 à la Roque d'Anthéron.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.